

Affaires étrangères
Accusé réception
remués, le 17-20
17-20

SOCIÉTÉ DES NATIONS.

117, Piccadilly,
 Téléphone N°: Mayfair 6883.

B. 56.41.1.9

LEAGUE OF NATIONS.

Londres, 12 Janvier 1920.

de Ruyff
16.1.20

Monsieur le Président,

lettre

Vous avez eu la bonté, lorsque je vous ai vu à Berne, de me demander la liste exacte des Etats qui ont adhéré à la Société des Nations et de ceux qui ont l'intention d'y adhérer prochainement. Bien que nos renseignements à ce sujet ne soient peut-être pas absolument complets et que chaque jour risque d'en altérer l'exactitude, voici quelle est, à ma connaissance, la situation actuelle.

14 pays ont ratifié le Traité et sont, ipso facto, membres de la Société; ce sont : la Belgique, la Bolivie, le Brésil, l'Empire britannique et ses Dominions, la France, la Grèce, le Guatemala, l'Italie, le Japon, le Pérou, la Pologne, le Siam, la Tchéco-Slovaquie et l'Uruguay.

Les autres Etats qui figurent sur la première liste dans l'annexe au Pacte ont signé le Traité mais, à notre connaissance, ne l'ont pas encore ratifié.

Parmi les Etats qui figurent sur la deuxième liste dans l'annexe au Pacte, 4 ont formellement exprimé leur intention d'adhérer à la Société: la République argentine, le 18 Juillet; le Paraguay, le 29 Octobre; le Chili, le 14 Novembre et le Brésil, le 21 Novembre. On croit également que la Colombie et l'Espagne ont pris la même décision, mais le Traité n'étant pas encore entré en vigueur, n'ont pas eu l'occasion de réaliser officiellement cette intention.

On peut considérer l'adhésion de la Hollande et du Danemark comme certaine, même si les Etats-Unis refusent d'entrer dans la Ligue. Cette intention résulte des déclarations officielles de leur Gouvernement. La Finlande, St-Marin, le Luxembourg, la Géorgie et l'Islande, de leur côté, qui ne sont

/.....

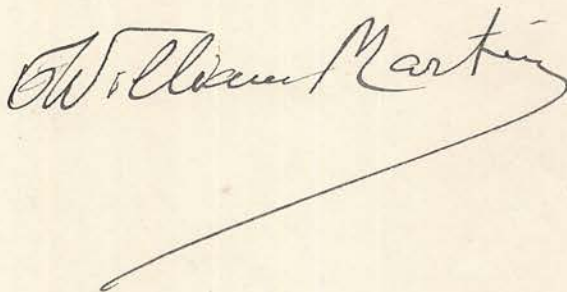


Mais ce ne serait-là qu'un expédient et le vote dans le délai est la seule solution absolument sûre. C'est pourquoi il me paraît, Monsieur le Président, que la prudence exige qu'on évite tout ce qui pourrait prévenir encore notre opinion publique contre les Alliés. Vous savez, comme moi, que la réponse du Conseil Suprême ne contient pas, à l'égard de notre neutralité, une véritable réserve et je regrette qu'on l'ait laissé entendre à l'opinion, livrant ainsi des arguments aux adversaires de la Société des Nations.

De même ce serait se leurrer que de croire, comme semblent le dire les Basler Nachrichten et la Gazette de Lausanne, que le délai d'adhésion ne commencera à courir qu'après la signature du Traité de Paix avec la Turquie. Ce délai, bien au contraire, court depuis samedi.

Je conçois parfaitement la difficulté de votre situation. Je crois qu'elle eut pu être évitée, mais il s'agit là, de démarches faites avant votre entrée au Département politique et je suis convaincu que vous trouverez le moyen de ramener le Parlement et le peuple suisse, dont on ne vante pas en vain le bon sens, à une appréciation claire de la situation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération./.



Monsieur MOTTA,
Président de la Confédération.
B E R N E.